

NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2023

Cher(e)s collègues,

Trois réunions de négociation avec la Direction ont été planifiées les **18 janvier, 3 Février et 22 Février 2023**.

En ces moments difficiles, nos priorités seront axées essentiellement sur :

- La rémunération et le **partage de la valeur ajoutée**,
- L'égalité professionnelle homme/ femme et la qualité de vie du travail,

VOICI NOS PRINCIPALES REVENDICATIONS

1* Un volet économique :

Afin que tous les salariés CESI vivent dignement et sereinement des fruits de leur travail, CESI-CGT demande :

- Une augmentation collective significative des salaires de **300€ brut /mois pour l'ensemble des salarié(e)s** rétroactif au **1^{er} janvier 2023** afin de palier à toutes les hausses de prix (énergie, carburant, alimentation, etc...).
- Une enveloppe réservée aux augmentations individuelles et aux évolutions/promotions
- Une reconnaissance de l'ancienneté (ex : augmentation de salaire, prime, jour de CP supplémentaires, jours de RRT supplémentaires)
- Une clause de révision engageant les partenaires sociaux et CESI, en tant que de besoin, à revaloriser les salaires si la situation économique le justifie

2* Un volet Social :

Pour mieux vivre dans son entreprise et dans sa vie personnelle nous demandons :

- Une augmentation de la valeur faciale des tickets restaurants
- Une augmentation de l'enveloppe des œuvres sociales

Egalité homme/ femme :

Mettre en place une commission de suivi (représentant du personnel et direction) sur l'égalité Homme/Femme pour :

- Faire un premier bilan des inégalités de salaire dans les métiers, de la mixité dans les services et évolution de carrière.
- Allouer un budget réservé pour agir sur les inégalités.
- Former le management aux enjeux de l'égalité professionnelle.
- Mettre en place d'un congé enfant malade par enfant et non par salarié(e)s.

Qualité de Vie au Travail :

En aucun cas la QVT ne peut se réduire à : « manger des fruits, faire 10000 pas par jour ou avoir des mesures d'accompagnement individuelle tel qu'une permanence de psychologue ».

CESI-CGT propose que la Direction :

- Promeuve l'évolution professionnelle et la formation professionnelle.
- Favorise l'égalité salariale.
- Mette en place un suivi des carrières et l'acquisition des droits à l'ancienneté
- Déploie des actions de prévention pour lutter contre les Risques PsychoSociaux
- Développe l'emploi des travailleurs.euse.s handicapé(e)s.
- Signe avec les syndicats un accord de Télétravail.
- Lutte contre le harcèlement, les violences, les discriminations et les agissements sexistes.

Bien entendu CESI-CGT vous tiendra informé des résultats de ces négociations.

